Références pour le *Cahier Vie et ministère*

2-8 SEPTEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | HÉBREUX 7-8

« Prêtre pour toujours à la manière de Melchisédech »

***it*-2 249**
Melkisédec

Roi de la Salem antique et « prêtre du Dieu Très-Haut », Jéhovah (Gn 14:18, 22). C'est le premier prêtre mentionné dans les Écritures ; il occupait cette position quelque temps avant 1933 av. n. è. Comme Melkisédec était roi de Salem, mot qui signifie « paix », l'apôtre Paul l'appelle « Roi de paix » et, d'après son nom, « Roi de justice » (Hé 7:1, 2). On pense que la Salem antique fut le noyau de ce qui devint la ville de Jérusalem, et son nom fut incorporé à celui de Jérusalem, qui est parfois nommée « Salem » (Ps 76:2).

Après avoir vaincu Kedorlaomer et les rois qui lui étaient alliés, le patriarche Abram (Abraham) se rendit à la Basse Plaine de Shavé ou « Basse Plaine du roi ». Là, Melkisédec « apporta dehors du pain et du vin » et bénit Abraham par ces mots : « Béni soit Abram du Dieu Très-Haut, Celui qui a produit le ciel et la terre ! Et béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes oppresseurs en ta main ! » Alors Abraham donna au roi-prêtre « le dixième de tout », c'est-à-dire les « butins les plus importants » qu'il avait acquis lors de sa victoire sur les rois alliés (Gn 14:17-20 ; Hé 7:4).

***it*-2 250 § 3**
Melkisédec

En quel sens Melkisédec n'eut-il « ni commencement de jours ni fin de vie » ?
Paul fait ressortir un détail remarquable concernant Melkisédec quand il déclare à son sujet : « Comme il est sans père, sans mère, sans généalogie, qu'il n'a ni commencement de jours ni fin de vie, mais qu'il a été rendu semblable au Fils de Dieu, il demeure prêtre à perpétuité » (Hé 7:3). De même que les autres humains, Melkisédec naquit et mourut. Toutefois, les noms de son père et de sa mère ne sont pas mentionnés, son ascendance et sa descendance ne sont pas révélées, et les Écritures ne contiennent aucun renseignement concernant le commencement de ses jours et la fin de sa vie. Melkisédec convenait donc bien pour préfigurer Jésus Christ, dont la prêtrise n'a pas de fin. Tout comme il n'est fait mention nulle part d'un prédécesseur ou d'un successeur du prêtre Melkisédec, de même Christ ne fut précédé d'aucun grand prêtre semblable à lui, et la Bible montre que nul ne lui succédera jamais. De plus, bien que Jésus soit né dans la tribu de Juda et la lignée royale de David, son ascendance charnelle n'eut aucune incidence sur sa qualité de prêtre, et ce n'est pas non plus en vertu de son ascendance humaine qu'en lui furent réunies les fonctions de prêtre et de roi. Ces choses résultèrent d'un serment que lui avait fait Jéhovah.

***it*-2 249**
Melkisédec

Type de la prêtrise du Christ. Dans une prophétie messianique remarquable, Jéhovah fit le serment suivant au « Seigneur » de David : « Tu es prêtre pour des temps indéfinis à la manière de Melkisédec ! » (Ps 110:1, 4). Ce psaume divinement inspiré donnait aux Hébreux une raison de voir dans le Messie promis celui en qui seraient réunies les fonctions de prêtre et de roi. Dans la lettre aux Hébreux, l'apôtre Paul ne laisse subsister aucun doute sur l'identité de celui qui était annoncé lorsqu'il parle de « Jésus, qui est devenu pour

toujours grand prêtre à la manière de Melkisédec » (Hé 6:20 ; 5:10 ; voir ALLIANCE).

Recherchons des perles spirituelles

***w00* 15/8 14 § 11**
Des sacrifices qui plaisaient à Dieu

11 « Tout grand prêtre, dit Paul, est établi pour offrir et des dons et des sacrifices » (Hébreux 8:3). Remarquez que l'apôtre divise les offrandes que faisait le grand prêtre d'Israël en deux catégories : les « dons » et les « sacrifices » (ou « sacrifices pour les péchés ») (Hébreux 5:1). De même que l'on fait généralement des dons (des cadeaux) par affection et reconnaissance, pour entretenir une amitié ou encore pour gagner la faveur ou l'approbation de quelqu'un (Genèse 32:20 ; Proverbes 18:16), de même nombre d'offrandes prescrites par la Loi pouvaient être considérées comme des « dons » faits à Dieu pour obtenir son approbation et sa faveur. En cas de transgression, la Loi exigeait une restitution, et on offrait des « sacrifices pour les péchés » pour faire réparation. Le Pentateuque (en particulier l'Exode, le Lévitique et les Nombres) parle abondamment de plusieurs sortes de sacrifices et d'offrandes. Bien qu'il puisse être très difficile d'en assimiler et d'en retenir tous les détails, quelques caractéristiques des différents types de sacrifices méritent notre attention.

***it*-1 79 § 7**
Alliance

Comment l'alliance de la Loi devint-elle « périmée » ?
Cependant, l'alliance de la Loi devint en un sens « périmée » quand Dieu annonça par l'intermédiaire du prophète Jérémie qu'il y aurait une alliance nouvelle (Jr 31:31-34 ; Hé 8:13). En 33 de n. è., elle fut annulée du fait de la mort de Christ sur le poteau de supplice (Col 2:14) et fut remplacée par l'alliance nouvelle (Hé 7:12 ; 9:15 ; Ac 2:1-4).

9-15 SEPTEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | HÉBREUX 9-10

« Une ombre des bonnes choses à venir »

***it*-2 490**
Pardon

D'après la loi que Dieu avait donnée à la nation d'Israël, celui qui avait péché contre Dieu ou contre son prochain devait d'abord, pour obtenir le pardon, réparer le mal de la manière prescrite par la Loi, puis, dans la plupart des cas, présenter une offrande sanglante à Jéhovah (Lv 5:5–6:7). D'où le principe énoncé par Paul : « Oui, presque toutes choses sont purifiées avec du sang — selon la Loi —, et il n'y a pas de pardon sans que du sang soit répandu » (Hé 9:22). Cependant, le sang des sacrifices d'animaux ne pouvait pas réellement enlever les péchés ni donner une conscience parfaitement pure (Hé 10:1-4 ; 9:9, 13, 14). En revanche, la nouvelle alliance prédite rendit possible le véritable pardon, grâce au sacrifice rédempteur de Jésus Christ (Jr 31:33, 34 ; Mt 26:28 ; 1Co 11:25 ; Ép 1:7). Même lorsqu'il était sur la terre, Jésus démontra en guérissant un paralytique qu'il avait le pouvoir de pardonner les péchés (Mt 9:2-7).

***cf* 183 § 4**
« Continue à me suivre »

4 Les Écritures ne disent rien de l'arrivée de Jésus dans les cieux, de l'accueil qu'il y a reçu et de ses joyeuses retrouvailles avec son Père. En revanche, elles ont révélé à l'avance ce qui se passerait peu de temps après. Pendant plus de 15 siècles, le peuple juif avait assisté régulièrement à une cérémonie sacrée. Une fois par an, le jour des Propitiations, le grand prêtre pénétrait dans le Très-Saint du temple pour faire l'aspersion du sang de sacrifices devant l'arche de l'alliance. En la circonstance, le grand prêtre préfigurait le Messie. À son re-

tour au ciel, Jésus a accompli une fois pour toutes le sens prophétique de cette cérémonie. Il est entré en la majestueuse présence de Jéhovah — le lieu le plus saint de l'univers — et a présenté à son Père la valeur de son sacrifice rédempteur (Hébreux 9:11, 12, 24). Jéhovah a-t-il accepté ce sacrifice ?

***it*-2 548 § 6**
Perfection

La perfection de la Loi mosaïque. La Loi qui fut donnée à Israël par l'intermédiaire de Moïse prévoyait entre autres l'établissement d'une prêtrise et le sacrifice de divers animaux. Tout cela venait de Dieu et était donc parfait ; pourtant, comme le montre l'apôtre divinement inspiré, ni la Loi, ni la prêtrise, ni les sacrifices ne procurèrent la perfection à ceux qui étaient sous la Loi (Hé 7:11, 19 ; 10:1). Au lieu de libérer du péché et de la mort, la Loi rendit en fait le péché plus visible (Rm 3:20 ; 7:7-13). Mais toutes ces dispositions divines servirent quand même le but que Dieu leur avait fixé ; la Loi joua le rôle de « précepteur » pour mener les hommes à Christ et fut une parfaite « ombre des bonnes choses à venir » (Ga 3:19-25 ; Hé 10:1). Par conséquent, quand il parle d'« une impuissance du côté de la Loi, pendant qu'elle était faible du fait de la chair » (Rm 8:3), Paul pense manifestement au fait que le grand prêtre juif selon la chair (qui était nommé par la Loi pour procéder aux sacrifices et qui entrait dans le Très-Saint le jour des Propitiations avec le sang sacrificiel) était incapable de « sauver complètement » ceux qu'il servait, comme l'explique Hébreux 7:11, 18-28. Les sacrifices offerts par l'intermédiaire des prêtres aaroniques avaient beau permettre aux Israélites de conserver une bonne réputation devant Dieu, ils ne les affranchissaient pas complètement ou parfaitement de la conscience d'être pécheurs. C'est de cela que l'apôtre parle quand il dit que les sacrifices propitiatoires ne pouvaient pas 'rendre parfaits ceux qui s'approchaient', c'est-à-dire quant à leur conscience (Hé 10:1-4 ; voir aussi Hé 9:9). Le grand prêtre était incapable de fournir le prix de rachat nécessaire à une véritable rédemption du péché. Seuls la prêtrise durable de Christ et son sacrifice efficace apportent cela (Hé 9:14 ; 10:12-22).

Recherchons des perles spirituelles

***w92* 1/3 31 § 4-6**
Questions des lecteurs

Paul a précisé qu'une mort était requise pour valider les alliances entre Dieu et des humains. L'alliance de la Loi en est un exemple. Moïse en était le médiateur, celui qui a mis en place ce pacte entre Dieu et l'Israël selon la chair. Moïse a donc joué un rôle capital ; il a été l'homme qui a traité avec les Israélites lorsqu'ils entrèrent dans l'alliance. Moïse pouvait ainsi être considéré comme l'homme qui contractait l'alliance de la Loi, laquelle provenait de Jéhovah. Mais Moïse a-t-il dû verser son sang pour que l'alliance de la Loi entre en vigueur ? Non. À la place ont été offerts des animaux dont le sang remplaçait celui de Moïse (Hébreux 9:18-22).

Qu'en est-il de la nouvelle alliance entre Jéhovah et la nation de l'Israël spirituel ? Jésus Christ a rempli le rôle glorieux d'intermédiaire, de Médiateur entre Jéhovah et l'Israël spirituel. Bien que Jéhovah soit à l'origine de cette alliance, elle repose sur Jésus Christ. Non seulement Jésus en est le Médiateur, mais, alors qu'il était dans la chair, il a également eu des rapports directs avec les premiers humains appelés à être admis dans cette alliance (Luc 22:20, 28, 29). En outre, il remplissait les conditions requises pour fournir le sacrifice nécessaire à la validation de l'alliance. Il ne s'agissait pas de sacrifier de simples animaux,

mais une vie humaine parfaite. Paul pouvait donc parler du Christ comme de l'homme qui contracte la nouvelle alliance. Après que « Christ est entré [...] dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la personne de Dieu », la nouvelle alliance est devenue valide (Hébreux 9:12-14, 24).

En parlant de Moïse et de Jésus comme d'hommes ayant contracté des alliances, Paul ne laissait pas entendre que ces hommes étaient à l'origine de ces alliances, qui étaient bel et bien le fait de Dieu. En revanche, ces deux hommes ont été intimement liés en tant que médiateurs à la mise en place de ces alliances respectives. Et dans chaque cas, une mort a été nécessaire : celle d'animaux à la place de Moïse, et celle de Jésus qui a donné son propre sang en faveur de ceux qui sont dans la nouvelle alliance.

***it*-1 263-264**
Baptême

Luc rapporte que Jésus priait au moment de son baptême (Lc 3:21). Selon le rédacteur de la lettre aux Hébreux, lorsque Jésus Christ entra « dans le monde » (non pas à sa naissance, car il était incapable de lire et de prononcer les paroles ci-dessous, mais quand il se présenta pour être baptisé et qu'il commença son ministère), il dit, selon Psaume 40:6-8 (*LXX*) : « Sacrifice et offrande, tu n'en as pas voulu, mais tu m'as préparé un corps. [...] Vois ! Je suis venu (dans le rouleau du livre il est écrit à mon sujet) pour faire ta volonté, ô Dieu ! » (Hé 10:5-9). De par sa naissance, Jésus était membre de la nation juive, laquelle se trouvait dans une alliance nationale avec Dieu, savoir l'alliance de la Loi (Ex 19:5-8 ; Ga 4:4). C'est pourquoi Jésus était déjà dans des relations d'alliance avec Jéhovah Dieu quand il se présenta à Jean pour être baptisé. Il allait donc au-delà de ce que la Loi exigeait de lui. Il se présentait lui-même à son Père Jéhovah pour faire Sa « volonté » : offrir son propre corps « préparé » et faire cesser les sacrifices d'animaux qui étaient offerts conformément à la Loi. L'apôtre Paul fait ce commentaire : « Par cette "volonté"-là, nous avons été sanctifiés grâce à l'offrande du corps de Jésus Christ une fois pour toutes » (Hé 10:10). Dans le cas de Jésus, la volonté du Père incluait aussi son activité relative au Royaume ; c'est également en vue de ce service que Jésus se présenta (Lc 4:43 ; 17:20, 21). Jéhovah accepta et reconnut la présentation de son Fils en l'oignant d'esprit saint et en disant : « Tu es mon Fils, le bien-aimé ; je t'ai agréé » (Mc 1:9-11 ; Lc 3:21-23 ; Mt 3:13-17).

16-22 SEPTEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | HÉBREUX 11

« L'importance de la foi »

***w16.10* 27 § 6**
Exerce ta foi dans les promesses de Jéhovah

6 La Bible définit la foi en **Hébreux 11:1** (**lire**). La foi porte sur deux sortes de choses que nous ne voyons pas : 1) des « choses qu'on espère », qui comprennent les évènements que Dieu a promis mais qui ne sont pas encore arrivés, comme la fin de la méchanceté et la venue du monde nouveau ; 2) des « réalités que pourtant on ne voit pas ». Dans ce contexte, le terme grec traduit par « démonstration évidente » désigne la « preuve convaincante » d'une réalité invisible, comme l'existence de Jéhovah Dieu, de Jésus Christ et des anges, et les activités du Royaume céleste (Héb. 11:3). Comment montrer que notre espérance est vivante et que nous croyons aux choses invisibles mentionnées dans la Parole de Dieu ? Par nos paroles et nos actions, sans lesquelles notre foi serait incomplète.

***w13* 1/11 11 § 2-5**

« Celui qui récompense ceux qui le cherchent réellement »

Comment peut-on plaire à Dieu ? « Sans la foi il est impossible de lui plaire », explique Paul. Notez que Paul ne dit pas que sans la foi, il est *difficile* de plaire à Dieu. Il dit que c'est *impossible*. La foi est donc indispensable pour plaire à Dieu.

Quel genre de foi plaît à Jéhovah ? Notre foi en Dieu doit revêtir deux aspects. Premièrement, nous devons « croire qu'il est ». D'autres traductions disent « croire qu'il est réel » ou « croire qu'il existe ». En effet, comment peut-on plaire à Dieu si on doute de son existence ? Mais la vraie foi va plus loin, car même les démons croient que Jéhovah existe (Jacques 2:19). La foi doit nous pousser à l'action, à vivre d'une façon qui plaît à Dieu (Jacques 2:20, 26).

Deuxièmement, nous devons croire que Dieu est « celui qui récompense ». Une personne qui a la vraie foi est pleinement convaincue que ses efforts pour plaire à Dieu ne sont pas inutiles (1 Corinthiens 15:58). Comment peut-on plaire à Jéhovah si on doute de sa capacité ou de son désir de nous récompenser ? (Jacques 1:17 ; 1 Pierre 5:7). Quelqu'un qui pense que Dieu est ingrat, qu'il ne s'intéresse pas aux humains et qu'il manque de générosité ne connaît pas le Dieu de la Bible.

Qui Jéhovah récompense-t-il ? « Ceux qui le cherchent réellement », dit Paul. Un ouvrage de référence pour les traducteurs de la Bible indique que le mot grec rendu par « chercher réellement » ne signifie pas « aller à la recherche » de Dieu, mais plutôt venir vers lui « en lui rendant un culte ». Un autre ouvrage explique que la forme de ce verbe grec suggère l'intensité et l'effort soutenu. Ainsi, Jéhovah récompense ceux dont la foi les pousse à l'adorer avec beaucoup d'ardeur et d'amour (Matthieu 22:37).

***w16.10* 23 § 10-11**

Renforce ta foi dans les choses que tu espères

10 En Hébreux chapitre 11, l'apôtre Paul énumère les épreuves que nombre de serviteurs anonymes de Dieu ont endurées. Il mentionne des femmes de foi qui ont perdu leurs fils, puis les ont « reçus » par une résurrection. Il évoque ensuite d'autres personnages qui « n'acceptaient pas de libération par quelque rançon, afin de parvenir à une meilleure résurrection » (Héb. 11:35). Même si nous ne savons pas exactement à qui il pensait, certains, comme Naboth et Zekaria, ont été lapidés pour avoir obéi à Dieu et fait sa volonté (1 Rois 21:3, 15 ; 2 Chron. 24:20, 21). Quant à Daniel et ses compagnons, il est clair qu'ils avaient la possibilité d'« accepter » une « libération » en transigeant avec leur intégrité. Mais leur foi dans la puissance de Dieu leur a permis de 'fermer la gueule des lions' et d''arrêter la violence du feu' (Héb. 11:33, 34 ; Dan. 3:16-18, 20, 28 ; 6:13, 16, 21-23).

11 En raison de leur foi, des prophètes comme Mikaïa et Jérémie « ont reçu leur épreuve par des moqueries [...] et des prisons ». D'autres, tel Éliya, « ont erré dans les déserts et les montagnes, dans les grottes et les antres de la terre ». C'est l'« attente assurée de choses qu'on espère » qui leur a permis à tous d'endurer (Héb. 11:1, 36-38 ; 1 Rois 18:13 ; 22:24-27 ; Jér. 20:1, 2 ; 28:10, 11 ; 32:2).

Recherchons des perles spirituelles

***it*-1 907-908**

Foi

Exemples de foi des temps anciens. Tous les membres de la « si grande nuée de témoins » dont parle Paul (Hé 12:1) avaient de bonnes raisons d'avoir la foi. Abel, par exemple,

connaissait sûrement la promesse divine relative à la « semence » qui meurtrirait « le serpent » à la tête. Or, il eut des preuves tangibles que la sentence prononcée par Jéhovah contre ses parents en Éden s'était accomplie. Hors d'Éden, Adam et sa famille mangeaient du pain à la sueur de leur visage parce que le sol était maudit et qu'il produisait par conséquent épines et chardons. Abel constata probablement que le désir d'Ève était vers son mari et qu'Adam la dominait. Il entendit certainement sa mère parler des douleurs qui accompagnaient ses grossesses. En outre, l'entrée du jardin d'Éden était bel et bien gardée par des chérubins et par la lame flamboyante d'une épée (Gn 3:14-19, 24). Toutes ces choses constituaient une « démonstration évidente » et donnaient à Abel l'assurance que la délivrance viendrait par le moyen de 'la semence de la promesse'. Aussi, poussé par sa foi, il 'offrit à Dieu un sacrifice', qui s'avéra être de plus grande valeur que celui de Caïn (Hé 11:1, 4).

***wp17.1* 12-13**
« Il avait plu à Dieu »

Alors, en quel sens Hénok a-t-il été « transféré pour ne pas voir la mort » ? Jéhovah a sans doute transféré avec douceur Hénok de la vie à la mort pour lui épargner les douleurs de la mort. Mais Hénok a d'abord reçu « le témoignage qu'il avait plu à Dieu ». De quelle façon ? On peut supposer que, juste avant de mourir, Hénok a reçu une vision de Dieu, peut-être une vision de la terre transformée en paradis. Ayant reçu ce signe saisissant de l'approbation de Jéhovah, Hénok s'est endormi dans la mort. Parlant de Hénok et d'autres hommes et femmes fidèles, l'apôtre Paul a écrit : « Dans la foi, tous ceux-là sont morts » (Hébreux 11:13). Il se peut qu'ensuite ses ennemis aient cherché son corps ; mais « on ne le trouvait nulle part » : Jéhovah l'avait sans doute fait disparaître, de manière à empêcher quiconque de le profaner ou de s'en servir pour promouvoir la fausse religion.

23-29 SEPTEMBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | HÉBREUX 12-13

« La correction, une preuve de l'amour de Jéhovah »

***w12* 15/3 29 § 18**
Ne regardez pas « les choses qui sont derrière »

[18] **Une réprimande.** Éprouvons-nous du ressentiment à cause d'une réprimande qui nous a été adressée ? Dans ce cas, non seulement nous nous faisons du mal, mais nous risquons de nous affaiblir au point de 'défaillir' (Héb. 12:5). 'Dédaigner' le conseil (c'est-à-dire le rejeter) ou 'défaillir' (c'est-à-dire accepter le conseil, puis baisser les bras) conduit au même résultat : nous n'en tirons pas vraiment profit ni ne nous affinons. Il est préférable de suivre cette recommandation de Salomon : « Saisis la discipline ; ne lâche pas. Préserve-la, car elle est ta vie » (Prov. 4:13). À la manière d'un automobiliste qui respecte les panneaux de signalisation, acceptons la réprimande, rectifions notre conduite et avançons (Prov. 4:26, 27 ; ***lire Hébreux 12:12, 13***).

***w12* 1/7 21 § 3**
Quand vous priez, dites : Père

Un bon père discipline ses enfants parce qu'il se soucie du genre d'adultes qu'ils deviendront (Éphésiens 6:4). Il s'y prendra peut-être avec fermeté, mais jamais durement. Parfois, notre Père céleste, lui aussi, estimera nécessaire de nous discipliner. Mais sa discipline est toujours administrée avec amour ; jamais il ne nous malmène. Jésus, lui non plus, n'était pas dur avec ses disciples, même quand ils met-

taient du temps à réagir à une remontrance méritée (Matthieu 20:20-28 ; Luc 22:24-30).

***w18.03* 32 § 18**
« Écoute la discipline et deviens sage »

18 La discipline venant de Dieu peut causer de la tristesse, mais la rejeter a des conséquences encore plus douloureuses (Héb. 12:11). C'est ce que montrent les exemples de Caïn et du roi Sédécias. Lorsque Dieu a vu que Caïn haïssait son frère et voulait le tuer, il l'a averti en disant : « Pourquoi es-tu enflammé de colère et pourquoi ton visage s'est-il allongé ? Si tu te mets à bien agir, n'y aura-t-il pas élévation ? Mais si tu ne te mets pas à bien agir, il y a le péché tapi à l'entrée, et vers toi est son désir ; et toi, te rendras-tu maître de lui ? » (Gen. 4:6, 7). Mais Caïn n'a pas écouté Dieu. Il a assassiné son frère et en a subi les terribles conséquences toute sa vie (Gen. 4:11, 12). En comparaison, la tristesse causée par la discipline venant de Dieu aurait été douce !

Recherchons des perles spirituelles

***w11* 15/9 17-18 § 11**
Courons la course avec endurance

11 Les « témoins » composant cette « grande nuée » étaient des serviteurs de Jéhovah qui étaient restés fidèles jusqu'à la fin de leur vie. Ils étaient donc comparables à des athlètes accomplis qui avaient réussi à terminer leur course. Imaginez ce que pourrait éprouver un marathonien s'il se savait entouré d'anciens coureurs de haut niveau qui l'observent et l'encouragent. Ne se sentirait-il pas poussé à faire de son mieux, et même à se surpasser ? Les « témoins » de la « grande nuée » avaient prouvé que, malgré les difficultés, il était possible de gagner la course. En songeant à leur exemple, les chrétiens hébreux du Ier siècle pouvaient prendre courage et 'courir la course avec endurance'. Nous le pouvons nous aussi.

***w89* 15/12 22 § 10**
Offrons des sacrifices auxquels Jéhovah prend plaisir

10 Par conséquent, les Hébreux devaient veiller à ne pas 'se laisser emporter par les doctrines diverses et étrangères' des judaïsants (Galates 5:1-6). Ce n'est pas par de tels enseignements, mais 'par la faveur imméritée, que le cœur est affermi', afin de demeurer inébranlable dans la vérité. Certains, semble-t-il, discutaient à propos d'aliments et de sacrifices, car Paul dit que le cœur n'est pas affermi « par des aliments qui n'ont été d'aucun profit pour ceux qui s'y attachent ». Seules procurent des bienfaits spirituels la piété et la reconnaissance pour la rançon versée, et non pas la consommation de certains aliments ni l'observance de jours particuliers (Romains 14:5-9). Qui plus est, le sacrifice du Christ a rendu inefficaces les sacrifices lévitiques (Hébreux 9:9-14; 10:5-10).

30 SEPTEMBRE–6 OCTOBRE

JOYAUX DE LA PAROLE DE DIEU | JACQUES 1-2

« Le chemin qui mène au péché et à la mort »

***g17.4* 14**
La tentation

Vous êtes tenté quand vous êtes attiré vers quelque chose, en particulier quelque chose de mal. Illustrons : Vous faites des courses et vous voyez un article qui vous plaît. L'idée vous traverse l'esprit que vous pourriez facilement le voler sans vous faire prendre. Mais votre conscience vous l'interdit ! Vous chassez alors cette idée et passez à autre chose. À ce moment précis, la tentation est derrière vous : vous êtes le vainqueur.

CE QUE LA BIBLE DIT
Être tenté ne fait pas de vous une mauvaise personne. La Bible indique que nous sommes

tous soumis à des tentations (1 Corinthiens 10:13). Ce qui compte, c'est notre réaction. Certains arrêtent leur pensée sur un mauvais désir et, tôt ou tard, y succombent. D'autres le chassent immédiatement.

« Chacun est éprouvé en se laissant entraîner et séduire par son propre désir » (*Jacques 1:14*).

***g17.4* 14**
La tentation

La Bible parle des étapes qui amènent quelqu'un à mal agir. Jacques 1:15 dit : « Le [mauvais] désir, quand il a été fécondé, donne naissance au péché. » En d'autres termes, tout comme une femme enceinte donne inévitablement naissance à un enfant, si nous nous arrêtons sur un mauvais désir, nous commettrons inévitablement une mauvaise action. Toutefois, nous pouvons refuser d'être esclaves de ce genre de désirs et les vaincre.

Recherchons des perles spirituelles

***it*-2 168 § 3**
Lumière

Jéhovah est le « Père des lumières célestes » (Jc 1:17). Il est non seulement « Celui qui donne le soleil pour lumière pendant le jour, les ordonnances de la lune et des étoiles pour lumière pendant la nuit » (Jr 31:35), mais aussi la Source de toute clarté spirituelle (2Co 4:6). Sa loi, ses décisions judiciaires et sa parole sont une lumière pour ceux qui se laissent guider par elles (Ps 43:3 ; 119:105 ; Pr 6:23 ; Is 51:4). Le psalmiste déclara : « Par la lumière qui vient de toi nous voyons la lumière » (Ps 36:9 ; voir aussi Ps 27:1 ; 43:3). Tout comme la lumière du soleil devient de plus en plus éclatante depuis l'aurore jusqu'à ce que « le jour soit solidement établi », ainsi le sentier des justes, illuminé par la sagesse qui vient de Dieu, devient de plus en plus clair (Pr 4:18). Marcher dans la lumière de Jéhovah signifie suivre la voie qu'il trace (Is 2:3-5). À l'inverse, lorsqu'un individu porte sur quelque chose un regard impur ou malintentionné, il est dans de profondes ténèbres spirituelles. Jésus l'exprima ainsi : « Si ton œil est méchant, tout ton corps sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, combien sont grandes ces ténèbres ! » (Mt 6:23 ; voir aussi Dt 15:9 ; 28:54-57 ; Pr 28:22 ; 2P 2:14).

***it*-2 162 § 7**
Loi

« La loi royale. » « La loi royale » a légitimement parmi les autres lois réglant les relations humaines la prépondérance qu'un roi aurait parmi les hommes (Jc 2:8). L'essence de l'alliance de la Loi était l'amour ; « tu dois aimer ton prochain comme toi-même » (la loi royale) était le deuxième commandement auquel toute la Loi et les Prophètes étaient suspendus (Mt 22:37-40). Bien qu'ils ne soient pas sous l'alliance de la Loi, les chrétiens sont sous la loi du Roi Jéhovah et de son Fils, le Roi Jésus Christ, relativement à la nouvelle alliance.

© 2019 Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania